

Version: 2 / FR remplace la version: 1 / Date de révision: Date d'impression FR 07.06.2017 29.06.17

### 07.00.2017

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

neodisher compact 220

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## Utilisation de la substance/préparation

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG

Mühlenhagen 85 D-20539 Hamburg

No. de téléphone +49 40 789 60 0 No. Fax +49 40 789 60 120

www.drweigert.com

### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

GBK/ Infotrac: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international +1 352 323 3500

ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

 Skin Corr. 1A
 H314

 Eye Dam. 1
 H318

 Met. Corr. 1
 H290

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

## Pictogrammes de danger



## Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de



Date d'impression remplace la version: 1/ Version: 2/FR Date de révision: 29.06.17 FR

07.06.2017

protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever P303+P361+P353

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau P305+P351+P338

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour

l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient hydroxyde de sodium

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2. Mélanges

## Composants dangereux

hvdroxvde de sodium

No. CAS 1310-73-2 No. EINECS 215-185-5

01-2119457892-27 Numéro

d'enregistrement

Concentration 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1A H314 Eye Dam. 1 H318 Met. Corr. 1 H290

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1A H314 >= 5 Skin Irrit. 2 H315 >=0.5<2Eve Irrit. 2 H319 >=0.5<2Skin Corr. 1B H314 >= 2 < 5

1-hydroxyethane-1,1-diphosphonic acid, tetrasodium salt

No. CAS 29329-71-3 No. EINECS 249-559-4

01-2119510382-52 Numéro

d'enregistrement

Concentration 15 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Eye Irrit. 2 H319

carbonate de sodium

No. CAS 497-19-8 No. EINECS 207-838-8

Numéro 01-2119485498-19

d'enregistrement

Concentration % 10 25

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319



Date d'impression remplace la version: 1/ Version: 2/FR Date de révision: 29.06.17 FR

07.06.2017

### fatty alcohol, ethoxylated

No. CAS 146340-16-1 No. EINECS 604-522-5

Concentration 5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 3 H412

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Conduire chez le médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Risques

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

## Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants



Version: 2 / FR remplace la version: 1 / Date de révision: Date d'impression FR 07.06.2017 29.06.17

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### **Autres données**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Conserver le récipient bien fermé.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

#### Classe de stockage d'après TRGS 510

Classe de stockage d'après 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives TRGS 510

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

## Hydroxyde de sodium

Liste VLEP

Valeur 2 mg/m³

Etablie le : 2011; Remarque : FT: 20

#### **Autres données**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène



Version: 2 / FR remplace la version: 1 / Date de révision: Date d'impression FR 07.06.2017 29.06.17

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

### **Protection respiratoire - Note**

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Filtre à particules P2

## Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant >= 0,65 mm Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,4 mm Temps de pénétration > 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,11 mm

## Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat** solide

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur env. 12

Concentration/H2O 1 g/l température 20 °C

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Le coéficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

évaluation non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé



Version: 2 / FR remplace la version: 1 / Date de révision: Date d'impression FR 07.06.2017 29.06.17

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque soluble

solubilité(s)

Remarque soluble coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque Non applicable

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente

Valeur 1000 à 1100 kg/m<sup>3</sup>

**Autres données** 

Aucun(e) n'est connu(e).

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

## 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

## 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

#### température de décomposition

Remarque non déterminé

#### 10.5. Matières incompatibles

Réaction fortement exothermique avec les acides.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants



Date d'impression remplace la version: 1/ Version: 2/FR Date de révision: 29.06.17 FR

07.06.2017

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Toxicité aiguë par voie orale

**Espèces** rat

**DL50** 2000 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

## Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

## 1-hydroxyethane-1,1-diphosphonic acid, tetrasodium salt

Espèces rat

DL50 1100 mg/kg

carbonate de sodium

Espèces rat

DL50 2800 mg/kg

### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

## Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

carbonate de sodium

Espèces lapin

**DL50** 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne Remarque

sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

carbonate de sodium

Espèces souris

CL 50 1,2 mg/l

Durée d'exposition 2 h

carbonate de sodium

Espèces rat

CL 50 2,3 mg/l

Durée d'exposition h 2

Corrosion/irritation cutanée

évaluation Fortement corrosif lésions oculaires graves/irritation oculaire Fortement corrosif évaluation

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne



Date d'impression remplace la version: 1/ Version: 2/FR Date de révision: 29.06.17 FR

07.06.2017

sont pas remplis.

### **Toxicité reproductrice (Composants)**

carbonate de sodium

Remarque D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la

reproduction.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

## Danger par aspiration

Pas de dangers particuliers à mentionner.

### Expériences issues de la pratique

L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

#### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

carbonate de sodium

**Espèces** Lepomis macrochirus

CL 50 300 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Hydroxyde de sodium

Espèces Gambusia affinis

CL 50 125 mg/l

Durée d'exposition 96 h

1-hydroxyethane-1,1-diphosphonic acid, tetrasodium salt

truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) Espèces

CL 50 100 mg/l

Durée d'exposition 96 h

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

carbonate de sodium

Espèces Ceriodaphnia spec

CE<sub>50</sub> 200 à 227 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Hydroxyde de sodium

**Espèces** Daphnia magna

CE50 76 mg/l

Durée d'exposition

1-hydroxyethane-1,1-diphosphonic acid, tetrasodium salt

Espèces Daphnia magna

CE50 170 mg/l

96 Durée d'exposition h

#### Toxicité pour les bactéries (Composants)



Version: 2 / FR remplace la version: 1 / Date de révision: Date d'impression FR 07.06.2017 29.06.17

Hydroxyde de sodium

CE50 22 mg/l

Durée d'exposition 15 min

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Indications générales

non déterminé

## Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

## Indications générales

non déterminé

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	1823	1823	1823
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE	SODIUM HYDROXIDE, SOLID	SODIUM HYDROXIDE, SOLID
14.3. Classe(s) de danger pour	8	8	8



Version: 2 / FR remplace la version: 1 / Date de révision: Date d'impression FR 07.06.2017 29.06.17

le transport			
Carte pour désignation du danger	8	8	
14.4. Groupe d'emballage	11	II	II
Quantité limitée	1 kg		
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	
Code de restrictions en tunnels	Е		
Code IMDG «groupes de séparation»		18 Alcalis	

## Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

#### **Autres informations**

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Composants (règlement (CE) no 648/2004)

5 % ou plus, mais moins de 15 %:

phosphonates, polycarboxylates

moins de 5 %:

agents de surface non ioniques

#### Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 2

de l'eau (Allemagne)

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

COV

COV (CE) 0 %

### **Autres informations**

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## mentions de danger H-de la rubrique 3

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.



Version: 2 / FR remplace la version: 1 / Date de révision: Date d'impression FR 07.06.2017 29.06.17

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

## catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Met. Corr. 1 Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1

Skin Corr. 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1A Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.